



# Technique de plantation d'une haie

Quel que soit votre objectif (protection du vent, insertion paysagère, embellissement d'un site, production de bois), la création d'une haie champêtre passe par le respect de quelques principes simples mais incontournables. Pour commencer, la réussite de votre haie dépend du choix des essences bocagères. Ce choix devra être adapté à la fonction de la haie, à la nature du sol et aux caractéristiques du maillage environnant.

N'hésitez pas à solliciter l'appui technique d'un conseiller spécialisé de la Chambre d'agriculture pour réussir chacune des étapes de votre projet : préparation, paillage, plantation, protection. Attention à respecter le calendrier des opérations.



## Définition

La haie champêtre est un élément végétal qui s'insère naturellement dans son environnement. Elle a vocation à devenir un maillon du bocage participant à l'identité paysagère du territoire. En Sarthe, on y retrouve communément le chêne, le frêne, l'érable ou le charme. En fonction des conditions pédo-climatiques, d'autres essences ont été introduites au fil des siècles. C'est le cas du cytise dans le Nord-Sarthe ou du châtaignier et du robinier dans le Sud-Sarthe. Ces spécificités contribuent à la diversité des paysages de notre département.



## Bien préparer le sol

Cette phase est essentielle à la réussite de vos plantations. Ne cherchez pas à modifier la nature du sol. Respectez 3 étapes essentielles :

1. **décompactage ou sous-solage** sur une profondeur de 40 à 80 cm afin de briser les semelles de labour. Cette opération, qui éclate et fissure toute la masse du sol sans retournement de terre, facilitera la pénétration des racines dans le sol. Le sous-solage s'effectue en août, septembre et octobre sur sol bien réessuyé.

2. **labour** : il permet d'aérer le sol et d'augmenter la réserve en eau. Le labour s'effectue sur la bande à planter. Une largeur de 1,5 m et une profondeur de 30 à 40 cm environ sont préconisées. Le labour doit être réalisé juste après le sous-solage.

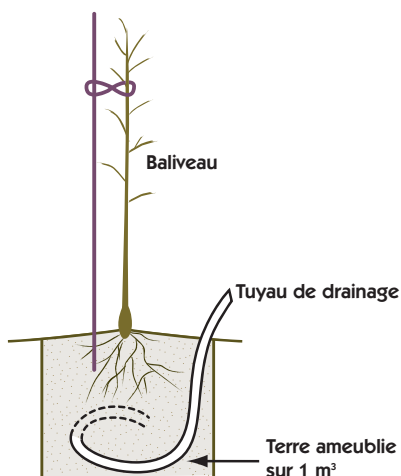
3. **hersage** : un passage de herse peut également être effectué afin de briser les mottes, ce qui facilitera la pose du paillage. Surtout, ne pas utiliser de rotovator pour finir l'opération de travail du sol.

Si le terrain n'est pas accessible au matériel agricole, utilisez une mini-pelle, un tractopelle, voire une pelle à chenilles. La préparation doit consister en un bêchage sur un seul passage avec un godet de 1 m de large.

Rappelez-vous que la croissance de vos arbres est directement liée à leur capacité à développer des racines ! Aussi, investissez dans les travaux du sol, les plantes ne s'en porteront que mieux.

**Cas des arbres isolés** : un travail du sol sur 3 m<sup>3</sup> de terre est nécessaire (utiliser un tractopelle). Pour faciliter la reprise du plant, vous pouvez incorporer, dans le trou, un tuyau de drainage (3 à 4 m de longueur sur 0,40 m de profondeur en gardant 10 cm hors de terre pour arroser le végétal durant l'été).

### Plantation d'arbre isolé



Le paillage doit être disposé après la plantation. L'arrosage peut se faire par le tuyau de drainage installé auparavant. Si vous devez tuteurer vos arbres, n'oubliez pas que la présence de tuteur n'est pas définitive. Il est à enlever après 2 ou 3 ans.



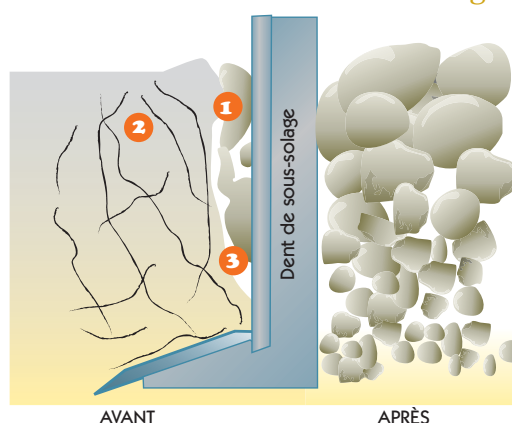
## Choisir et poser un paillage

Cette étape va permettre de créer des conditions de croissance favorables à vos plantations. Un paillage d'au moins 1 m de largeur est indispensable. Il présente de multiples avantages :

- amélioration de la reprise des plants,
- simplification de l'entretien (peu ou pas de désherbage),
- protection du sol l'hiver,
- suppression des problèmes de tassement du sol par la pluie,
- limitation des pertes d'eau par évaporation l'été.

Plusieurs solutions existent. Tout dépend de votre budget et de votre temps disponible. L'idéal est d'installer le paillage le plus rapidement possible après le travail du sol. Pour les grandes longueurs, le film de paillage peut être posé à la machine. Vous pouvez remplacer le paillage plastique par un paillage naturel (paille, plaquettes de bois). Ce dernier devra être disposé sur 1 m de large au minimum et sur 10 cm d'épaisseur.

### Actions de la dent de sous-solage



- 1 Remontée de mottes faible avec dents droites et importante avec dents inclinées vers l'avant ou courbes.
- 2 Fendillement à l'avant de la dent dès que le sol est friable.
- 3 Sectionnement et écrasement le long de la dent et surtout au niveau du soc. Quand le sol a la consistance semi-plastique, il y a lissage.

## Principaux matériaux de paillage

Type	Epaisseur	Esthétique	Temps de pose	Coût matériaux	Champ d'utilisation
Film noir AL2V	80 microns	✗	✗	✗	Haies, bosquets, massifs plein champ. Film à enlever après 5 ans.
Toile tissée	1 à 2 mm	✗	✖✖	✖✖	Tous usages. Toile à enlever après 5 ans.
Paille de blé	10/15 cm	✖✖	✖✖✖	✗	Tous usages. A recharger 2 à 3 fois par an, pendant 3 ans. Produit biodégradable.
Paille de lin	8/10 cm	✖✖	✖✖✖	✖✖✖	Massifs florifères, espaces privés. Produit biodégradable.
Film en amidon de maïs	80 à 100 microns selon matériaux	✖✖	✖✖✖	✖✖✖ à ✖✖✖✖	Tous usages. Produit biodégradable.
Ecorces	10 cm	✖✖✖	✖✖✖✖	✖✖✖✖	Plantation espaces privés. Produit biodégradable.
Plaquettes bois déchiqueté	8 à 12 cm	✖✖✖	✖✖✖	✖✖	Tous usages sauf talus avec forte pente. Prévoir quelques rechargements. Produit biodégradable.

✗ faible    ✖✖ moyen    ✖✖✖ élevé    ✖✖✖✖ très élevé

## Planter

Si la préparation de sol et la pose du paillage ont été réalisées dans de bonnes conditions, vous avez de novembre à mars pour installer les plants.

- **préparation du chantier** : plus la plantation sera réalisée tôt, plus les végétaux seront résistants à d'éventuelles conditions difficiles (sécheresse, attaque d'insectes ou maladies). Il est conseillé d'acheter de jeunes plants : ils coûtent moins cher et se développent plus vite. Pour les plants en racines nues : évitez d'exposer les racines à l'air sec ou froid et au soleil. Une exposition de quelques minutes peut réduire de plus de moitié les chances de reprise. Transportez les racines en sachets étanches jusqu'au lieu de plantation. Assurez-vous que les plants en motte, godets ou conteneurs sont toujours humides et gorgés d'eau au moment de la plantation. Ouvrez suffisamment le paillage pour planter (15-20 cm d'entaille avec un couteau pour les paillages plastiques),

- **pralinez les plants** : trempez les racines ou les mottes quelques secondes dans un mélange de 1/3 d'eau, 1/3 de terre, 1/3 de bouse de bovins ou crottin de cheval,

- **étalez bien les racines** dans le trou de plantation et faites attention à ce que les racines ne remontent pas vers le ciel,

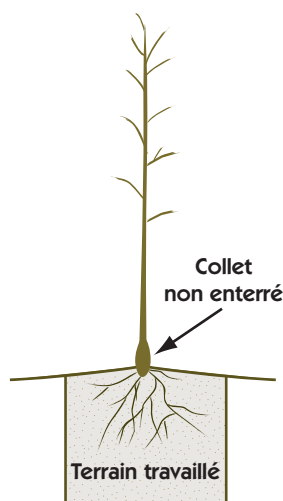
- **placez le collet de l'arbre au niveau du sol** sans l'enterrer,

- après la plantation, **remettez le paillage au pied du plant** et disposez une pelletée de gravillons au pied de chaque plant pour bloquer le film plastique. Tassez légèrement en évitant de recompresser le sol.

### Important !

Posez le paillage plastique ou naturel rapidement après la préparation de sol pour éviter son tassement par des pluies importantes.

Pour les arbres isolés, le film de paillage peut être disposé après la plantation.



## Protéger les plantations

Contre le gibier, il est indispensable de protéger les plants. Il existe des protections spéciales pour les lapins et lièvres et d'autres pour les chevreuils. La pose de clôture est nécessaire à 2 m dans l'axe de la haie ou de l'arbre si vous possédez des chevaux, vaches ou chèvres.



## Calendrier des opérations

Période	Opérations	Conditions
Toute l'année	Elaborer son projet de plantation	En contactant la Chambre d'agriculture
Août - octobre	Sous-soler, labourer	Sur sol sain
Octobre - novembre	Travailler superficiellement le sol Poser le paillage	Sol rechargé en eau et réessuyé
Décembre à mars	Planter immédiatement après l'achat des plants	Sur sol non gelé, non enneigé et pas trop humide
Après la plantation	Poser les protections et clôtures	
Premier été	Laisser pousser, surveiller les dégâts de gibier, entretenir les bordures du paillage	Manuellement ou mécaniquement
Deuxième année	Entretien des bords du paillage. 1 <sup>ère</sup> taille	Manuellement ou mécaniquement
Troisième année	Entretien des bords du paillage. 2 <sup>ème</sup> taille	Manuellement ou mécaniquement
Cinquième année	Retirer le paillage plastique	

## Appui technique et financement de votre projet

### Des haies adaptées à vos objectifs

Pour vous aider à bien identifier vos objectifs et définir un projet de plantation adapté (à vos besoins + au type de sol), les 2 conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture vous apportent un appui technique :

- choix du type de haie (haute, mi-haute, buissonnante),
- choix des essences correspondantes,
- montage du dossier de demande de subvention auprès du Conseil général,
- accompagnement et suivi technique (préparation du sol, choix du paillage, commande des plants auprès de fournisseurs agréés, plantation puis taille).

### Mobilisez vos voisins :

une approche de groupe peut être intéressante. Au-delà de la cohérence du maillage bocager, cette démarche présentera un intérêt financier non négligeable (l'augmentation du linéaire génère de fortes économies d'échelle).

Equipe haie - forêt - paysage : 02 43 29 24 00.  
Courriel : [foret@sarthe.chambagri.fr](mailto:foret@sarthe.chambagri.fr)  
Voir aussi : [www.agroforesterie.fr](http://www.agroforesterie.fr)

### Des projets aidés par le Conseil général de la Sarthe

Votre plantation de haie champêtre, bosquet, arbre isolé peut bénéficier d'une aide financière du Conseil général. Montant de la subvention en 2010 (dans la limite des crédits disponibles) :

- 0,80 €/mètre linéaire pour un paillage plastique, sur une longueur minimale de 200 m linéaire (bosquets et arbres isolés exclus),
- 1,70 €/mètre linéaire pour un paillage biodégradable (amidon de maïs, paille, copeaux) sur une longueur minimale de 100 m linéaire,
- 4 € par arbre isolé avec paillage biodégradable,
- 2 € par arbre avec paillage biodégradable pour les projets d'agroforesterie (50 arbres maxi/ha).

Compter 0,40 € HT/mètre linéaire (avec plafond maximum de 140 € HT) pour l'accompagnement technique de la Chambre d'agriculture : conception du projet, montage du dossier, demande de subvention et suivi technique (de la préparation du sol à la taille).

### Au final, votre projet vous coûtera environ :

- 2 €/mètre linéaire si vous réalisez vous-même la préparation du sol, la pose du paillage et la plantation (conseil de la Chambre d'agriculture compris),
- 5 à 6 €/mètre linéaire si vous confiez les travaux à une entreprise.